

 **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

1^{ère} année

2020 / 2021

<input type="checkbox"/>	CPI	Conception de Produits Industriels
<input type="checkbox"/>	CPRP	Conception des Processus et Réalisation de Produits
<input type="checkbox"/>	CRCI	Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle
<input type="checkbox"/>	EPC	EuroPlastics et Composites
<input type="checkbox"/>	Fd	Fonderie
<input type="checkbox"/>	MS	Maintenance des Systèmes Option A : <i>Production</i>
<input type="checkbox"/>	MS	Maintenance des Systèmes Option C : <i>Éoliens</i>
<input type="checkbox"/>	SN	Systèmes Numériques Électronique et Communications
<input type="checkbox"/>	TC	Technico-Commercial
<input type="checkbox"/>	ATI	Assistance Technique d'Ingénieur

A transmettre au secrétariat du Proviseur

Lycée des métiers des technologies industrielles et de l'énergie

**145, avenue Charles-de-Gaulle
CS 70751 - 08013 Charleville-Mézières cedex**

 **03 24 56 81 56**

 **ce.0080008r@ac-reims.fr**

<https://sepia.ac-reims.fr/lyc-bazin>

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend :

- Une fiche de renseignements

Les informations demandées sur cette fiche sont importantes pour la scolarité de votre enfant et pour vos relations avec l'établissement. Elles sont indispensables pour vous connaître, vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence et gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscriptions aux examens, etc).

C'est pourquoi vous devez la remplir avec le plus grand soin et signaler à l'établissement tout changement dès que possible.

- Une fiche d'urgence (2 pages)
- Pour les internes ou les demi-pensionnaires, une fiche admission à l'internat, à la demi-pension engagement d'une caution personnelle et solidaire
- Le règlement intérieur de l'internat (annexe Rue Jean-Jacques Rousseau)
- Une fiche d'adhésion à la Maison Des Lycéens (facultative)
- La copie du relevé de notes du baccalauréat (à nous transmettre dès réception)
- Une enveloppe autocollante libellée à l'adresse du candidat et affranchie au tarif « lettre » en vigueur
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » au nom du candidat couvrant la durée de la formation

Retour du dossier

Lycée François BAZIN
Secrétariat du Proviseur
145 Avenue de Gaulle
CS 70751
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX



**LYCÉE
FRANÇOIS BAZIN**



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2020 / 2021

BTS CPI	<input type="checkbox"/>	BTS Fd	<input type="checkbox"/>
BTS CPRP	<input type="checkbox"/>	BTS MS Option A : <i>Production</i>	<input type="checkbox"/>
BTS CRCI	<input type="checkbox"/>	BTS MS Option C : <i>Éoliens</i>	<input type="checkbox"/>
BTS EPC	<input type="checkbox"/>	BTS SN	<input type="checkbox"/>
BTS TC	<input type="checkbox"/>	BTS ATI	<input type="checkbox"/>

IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT

NOM de famille : _____ Prénom 1 : _____

Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Sexe : F M

Nationalité : _____

Date de naissance : _____ Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____ Pays de naissance : _____

CORDONNÉES DE L'ÉTUDIANT

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

@ Courriel : _____

portable : _____ fixe _____

J'accepte de recevoir des SMS (O ou N) ___

RÉGIME

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

SCOLARITÉ ANNÉE PRÉCÉDENTE

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Formation suivie : _____

Nom de la classe : _____

LV1 : _____

LV2 : _____

Option 1 : _____

Option 2 : _____

REPRESENTANT LEGAL : Responsable qui paie les frais scolaires **A contacter en priorité (O ou N) ___**

Lien avec l'étudiant : Père Mère Lui-même étudiant majeur Autres préciser :

NOM de famille : _____ Prénom : _____

Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle : _____

 domicile _____ portable _____

 travail _____ J'accepte de recevoir des SMS (O ou N) ___

Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou électronique) aux associations de parents d'élèves (O ou N) ___

REPRÉSENTANT LEGAL **A contacter en priorité (O ou N) ___**

Lien avec l'étudiant : Père Mère Lui-même étudiant majeur Autres préciser :

NOM de famille : _____ Prénom : _____


Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle : _____

 domicile _____ portable _____

 travail _____ J'accepte de recevoir des SMS (O ou N) ___

Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou électronique) aux associations de parents d'élèves (O ou N) ___

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'étudiant : _____ Civilité : Mme M.

NOM de famille : _____ Prénom : _____

Nom d'usage : _____

 domicile _____ portable _____

 travail _____ J'accepte de recevoir des SMS (O ou N) ___

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'étudiant est-il majeur ou émancipé oui non

L'étudiant est-il orphelin de père de mère de père et mère

L'étudiant est-il pupille de la nation oui non

Nombre total d'enfants à charge dans la famille (étudiant compris) : _____

Nombre d'enfants à charge scolarisés au collège ou au lycée : _____

Fait à _____ Le _____
Signature des représentants légaux

Signature autre responsable (éventuellement)



FICHE URGENCE

Année scolaire 2020 / 2021

- | | | | |
|----------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| BTS CPI | <input type="checkbox"/> | BTS Fd | <input type="checkbox"/> |
| BTS CPRP | <input type="checkbox"/> | BTS MS Option A : <i>Production</i> | <input type="checkbox"/> |
| BTS CRCI | <input type="checkbox"/> | BTS MS Option C : <i>Éoliens</i> | <input type="checkbox"/> |
| BTS EPC | <input type="checkbox"/> | BTS SN | <input type="checkbox"/> |
| BTS TC | <input type="checkbox"/> | BTS ATI | <input type="checkbox"/> |

NOM _____

Prénom _____

Date de naissance _____

NOM et adresse des parents _____
ou du représentant légal _____

N° sécurité Sociale étudiant _____

Adresse du centre sécurité sociale _____

N° assurance scolaire _____

Adresse de l'assurance scolaire _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

- 1) N° du domicile _____
- 2) Portable du représentant légal 1 _____
- 3) Portable du représentant légal 2 _____
- 4) N° et nom d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame _____ autorisons l'anesthésie de notre fils/fille _____ au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Fait à _____ Le _____
Signature

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique _____

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant _____

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

SUITE

BTS CPI	<input type="checkbox"/>	BTS Fd	<input type="checkbox"/>
BTS CPRP	<input type="checkbox"/>	BTS MS Option A : <i>Production</i>	<input type="checkbox"/>
BTS CRCI	<input type="checkbox"/>	BTS MS Option C : <i>Éoliens</i>	<input type="checkbox"/>
BTS EPC	<input type="checkbox"/>	BTS SN	<input type="checkbox"/>
BTS TC	<input type="checkbox"/>	BTS ATI	<input type="checkbox"/>

NOM _____

Prénom _____

Dernier établissement fréquenté _____
Et adresse de celui-ci _____

Avez-vous bénéficié précédemment d'un accompagnement scolaire personnalisé dans le cadre :

- D'un projet personnel de scolarité (PPS*) oui non
 - D'un projet d'accueil individualisé (PAI*) oui non
 - D'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP*) oui non
 - D'un aménagement d'examen au baccalauréat oui non
- au autre

- Souhaitez-vous bénéficier d'une mesure d'aménagement à l'examen du BTS en raison d'un handicap (moteur, sensoriel, maladie chronique ...) oui non

Pour toute demande d'aménagement des conditions d'examens, il est indispensable de récupérer un dossier auprès de Madame CAMUS secrétariat des proviseurs adjoints

*Si oui, joindre la photocopie SVP

ADMISSION A L'INTERNAT, A LA DEMI-PENSION DU LYCEE F. BAZIN

ENGAGEMENT D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Année scolaire 2020 / 2021

Document à remettre au service intendance

IMPRIME A REMPLIR TRES LISIBLEMENT ET A SIGNER PAR LA PERSONNE SE PORTANT CAUTION DE L'ELEVE MAJEUR (sans rature, ni surcharge)

Je, soussigné, (Nom de la personne se portant caution)

M., Mme (1) _____ Prénom _____

Adresse personnelle _____

Profession ou emploi _____

Agissant en qualité de caution : (1) Père- Mère – Autre (à préciser) _____

- Je m'engage solidairement avec Nom et Prénom de l'étudiant _____ à régler sans délai, en cas de défaillance de sa part, en ses lieu et place à la caisse de l'agent comptable du lycée F. Bazin de Charleville-Mézières, toutes sommes dont Nom et Prénom de l'étudiant _____ pourrait être redevable envers cet établissement pour l'internat ou la demi-pension tant en principal qu'en accessoire.
- Je renonce en outre, expressément, au bénéfice de la division et au bénéfice de la discussion conformément aux articles 2021 et 2022 du Code Civil.
- Je m'engage à signaler au Lycée F. Bazin tout changement de domicile me concernant.

L'apposition d'une fausse signature constitue un délit réprimé par l'article 150 du Code Pénal.

Bon pour caution solidaire des engagements de

Nom et Prénom de l'étudiant _____

Classe de (sept 2020) : _____ interne ou demi-pensionnaire au Lycée F. Bazin, notamment du paiement de l'internat ou de la demi-pension et des dégradations éventuelles.

Cet engagement est valable pour la durée de l'année scolaire 2020-2021.

Fait à _____

Le _____

Signature du cautionneur précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR

INTERNAT RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ANNEXE DU LYCEE FRANÇOIS BAZIN

Etudiants de BTS 1ère et 2ème année

Le présent règlement vise à mettre en place et faire respecter les meilleures conditions de vie et de travail pour chaque interne, tout en permettant l'exercice par tous, des libertés fondamentales.

Cela implique le respect des règles essentielles à la sécurité des biens et des personnes, ainsi qu'un esprit de solidarité et de discipline solide et librement accepté par chaque étudiant.

L'inscription à l'internat n'est pas une obligation, mais une opportunité qui offre aux étudiants de meilleures conditions d'études. Elle ne résulte donc pas d'un droit.

En conséquence, elle vaut adhésion pleine et entière à ce règlement et **engagement à le respecter**.

Il est utile de rappeler que l'internat rue Jean Jacques Rousseau n'est pas une résidence universitaire ; c'est pourquoi tout manquement aux dispositions qui suivent justifiera la mise en œuvre d'une procédure de sanction appropriée pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

VIE A L'INTERNAT—HORAIRES - SORTIES

Les étudiants de BTS sont accueillis rue Jean Jacques Rousseau à l'annexe du lycée Bazin dans les chambres dont les capacités varient de 1 à 6 étudiants maximum.

L'internat est ouvert du dimanche 20h au vendredi 19h et le sera les soirs de jours fériés précédant un jour de cours.

L'internat est fermé le week-end, les jours fériés ainsi qu'à chaque période de vacances scolaires.

Les repas sont servis au lycée avenue Charles de Gaulle, sauf les jours fériés, samedi et dimanche, selon les horaires suivants :

Petit déjeuner : de 07h00 à 07h45

Déjeuner : de 11h30 à 13h30

Dîner : de 18h30 à 19h15

En semaine les sorties sont tolérées jusqu'à 22 heures précises, heure au-delà de laquelle l'accès à l'annexe sera impossible. L'étudiant sera considéré comme absent et s'exposera à des sanctions (dérogation accordée sur demande écrite et motivée des intéressés adressée au CPE en charge des BTS). Une sortie culturelle ou sportive par mois pourra être autorisée. L'étudiant devra garantir sa présence en cours le lendemain. Il rentrera sans bruit et non alcoolisé.

Dans les chambres, ambiance de travail, rangement et propreté sont de rigueur. Il est donc demandé à chacun de tenir compte de certaines exigences que la vie en communauté impose à tous, notamment :

- **Proscrire les déplacements injustifiés dans les chambres,**
- **Se déplacer calmement dans l'internat afin de respecter le travail, le repos ou le sommeil des autres.**
- **Respecter un silence total entre 22h00 et 6h45.**

SECURITÉ

- L'ACCÈS AU BATIMENT EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX ETUDIANTS INTERNES.
- LE NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE ENTRAÎNERA LA RADIATION DE L'INTERNE CONCERNÉ.

L'usage du tabac est totalement interdit à l'intérieur de tous les locaux. L'introduction de boissons alcoolisées et de tout autre produit présentant des dangers pour la santé est strictement interdite et sera sévèrement sanctionnée.

TOUT ETAT D'ÉBRIÉTÉ CONSTATÉ FERA L'OBJET D'UNE **EXCLUSION IMMEDIATE** ET DÉFINITIVE DE L'INTERNAT.

Conformément aux règles de sécurité, les issues de secours ne sont à utiliser qu'en cas d'extrême urgence. Il est donc interdit d'emprunter les issues de secours (portes coupe-feu, escalier extérieur, cour intérieure).

Pour des raisons de sécurité, la présence et l'utilisation d'appareils électriques tels que magnétoscope, radiateur électrique, cafetière sont prohibés.

Seul seront tolérés les petits appareils radio ou TV.

L'Etablissement ne peut être tenu responsable des vols. Il est donc recommandé de contracter une assurance, non seulement de protection de ses biens mais aussi contre les accidents scolaires.

L'accès aux salles TV est libre à partir de 18h00 sous la responsabilité des étudiants.

Dès leur arrivée, les étudiants recevront les éléments de literie suivants :

- 1 matelas (1 place)
- 1 couverture (à leur demande),
- 1 couvre lit (à leur demande).

Ils devront donc se munir d'une couette et avec une housse, d'un drap housse, d'une alèse, d'un oreiller, d'une paire de chaussons et de 2 cadenas.

D'autre part, les **dégradations constatées** engagent la responsabilité pécuniaire de l'étudiant. Un état des lieux sera effectué à chaque arrivée, changement de chambre ou départ. Tout dysfonctionnement devra être signalé le jour même à l'agent d'accueil ou au Conseiller Principal d'Education responsable des BTS.

Ainsi, les changements de chambres ne seront accordés qu'à titre exceptionnel par le Conseiller Principal d'Education.

L'entretien courant des chambres est à la charge des occupants. Chacun doit avoir le souci de la propreté. Du matériel de nettoyage est à la disposition de chacun, à chaque étage. Pour des raisons de sécurité les chambres **ne doivent jamais être fermées à clef lorsqu'elles sont occupées.**

L'admission à l'internat est prononcée pour toute la durée de l'année scolaire. Le taux de la pension est annuel. Son règlement intervient selon un découpage trimestriel décidé par le Conseil d'Administration.

La législation autorise, dans des cas bien précis (stage, maladie de plus de 5 jours consécutifs...), des remises d'ordre. Celle-ci seront accordées en fonction des textes en vigueur.

En cas de besoin, l'étudiant ou sa famille voudront bien prendre contact avec le service intendance.

Chaque interne se verra remettre par l'agent d'accueil ou le CPE sa clé de chambre et son badge lui permettant l'accès au bâtiment ainsi qu'au restaurant scolaire contre une caution de 100 euros qui lui sera restituée après son départ une fois l'état des lieux de sa chambre validé.

RAPPELONS QUE LES ETUDIANTS SONT SOUMIS COMME LES ÉLÈVES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE BAZIN et que leur inscription au lycée Bazin vaut engagement.

RAPPEL : Les étudiants ne doivent en aucun cas STATIONNER leur véhicule devant le portail de l'annexe et ce, même pour une courte durée.



LA MAISON DES LYCÉENS

Pourquoi une cotisation de 10 euros pour La Maison des Lycéens ?

La Maison des Lycéens est une association gérée par les élèves volontaires et des adultes et qui permet de financer :

- Un lieu d'accueil pour les lycéens et les étudiants qui souhaitent se détendre lorsqu'ils n'ont pas cours (jeux de société, jeux de cartes, baby-foot, billard, télévision).
- Le fonctionnement de plusieurs clubs :
Radio, guitare, journal, voitures thermiques, informatique, jeux en réseaux, théâtre, vidéo, jeux de cartes, musique.
- La participation aux voyages et sorties pédagogiques organisées par l'établissement.

Seuls les cotisants auront droit à ces avantages.



ADHESION A LA MDL DU LYCEE F. BAZIN

NOM et Prénom de l'étudiant _____

Classe : _____

Nom et Prénom du représentant légal : _____

Mode de paiement : merci de régler de préférence par chèque bancaire à l'ordre de « La Maison des lycéens »

Chèque bancaire (*noter le nom et prénom de l'élève et la classe d'admission au dos du chèque*)

Espèces